



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique de la sante

Question écrite n° 10993

### Texte de la question

M Alain Lamassoure appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le financement de l'education pour la sante en France. Le financement du Comite francais d'education pour la sante est assure a 85 p 100 par le ministere de la sante dans de bonnes conditions. Or il n'en va pas de meme en ce qui concerne les comites regionaux et departementaux qui ne beneficient a priori d'aucune aide de l'Etat, et leurs seules ressources sont celles qui proviennent des subventions qui leurs sont attribuees par les collectivites locales et les organismes de protection sociale. Une enquete realisee en 1986 montre que le niveau de financement de ces differents comites les oblige a fonctionner avec des benevoles. L'absence de professionnels greve la qualite du service rendu, necessaire a une bonne prevention et a une importante sensibilisation du public. Il demande dans quelle mesure pourrait etre envisagee une ligne budgetaire nationale pour le financement de ces structures regionales et departementales.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale rappelle a l'honorable parlementaire que les comites regionaux et departementaux d'education pour la sante doivent etre le lieu privilegie de rassemblement et de concertation de l'ensemble des structures privees, publiques ou parapubliques concourant a l'education pour la sante. Le financement des actions menees doit etre multiple et associer notamment l'Etat, les conseils generaux, les organismes de protection sociale, etc. L'Etat, malgre une reduction importante il est vrai, a maintenu les credits regionalises de promotion de la sante qui servent a financer les programmes d'education pour la sante menes notamment par les comites regionaux et departementaux. Une aide materielle importante est, en outre, apportee a ces comites par le biais des documents qui leur sont fournis gratuitement par le Comite francais d'education pour la sante, subventionne a plus de 85 p 100 par l'Etat. De plus, des 1988, ont ete financees par cette association, sous tutelle de mon ministere, quelques actions innovantes menees par les comites departementaux. Enfin, en 1989, pour la premiere fois, une ligne budgetaire a ete ouverte au budget de ce comite pour aider a la formation d'educateurs pour la sante. L'aide ainsi apportee par l'Etat, alors que nous sommes en periode de rigueur budgetaire, est loin d'etre negligeable. Cet effort sera soutenu, et si possible amplifie, dans les annees a venir afin que tous les comites aient les moyens d'une efficacite accrue. Mes services etudient actuellement les possibilites d'une participation directe de l'Etat aux depenses de fonctionnement de ces comites.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lamassoure Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10993

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

**Ministère attributaire** : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mars 1989, page 1347